



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°29

REUNION DU CABINET DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf septembre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques.

Etaient absents pour éloignement du pays:

- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants .

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 27 juillet 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 27 juillet 2022.
3. Point de l'évolution des projets relatifs :
 - a) au site web de la représentation personnelle du Président de la République ;



b) à la base de données de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

4. Préparation de la prochaine session d'évaluation des projets et programmes de la loi de finances et des partenaires techniques.

5. Méthodologie d'évaluation des projets et programmes du PND.

6. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 27 juillet 2022.

Le compte rendu de la réunion du 27 juillet 2022 a été adopté moyennant une correction de forme en sa deuxième page.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 27 juillet 2022.

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a indiqué que la principale décision prise au cours de la réunion du 27 juillet 2022 était celle relative à la poursuite de l'élaboration des tableaux de bord des plans, programmes et projets, par les chargés d'étude.

Ces derniers ont travaillé et déposé auprès du directeur du cabinet, des projets de tableaux de bord qui seront soumis à l'examen du cabinet en sa prochaine réunion.

3. Point de l'évolution des projets :

a) du site web de la représentation personnelle du Président de la République :

Prenant la parole à l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a souligné que les études préalables à l'implantation du site web avaient déjà été réalisées.

La facture présentée par l'installateur s'élève à 42.800.000 francs CFA qui ont été pris en compte dans l'esquisse du budget de fonctionnement adressée au Secrétariat général de la Présidence de la République. Ce budget prévoit également la prise en charge des missions de suivi et d'évaluation des projets sur le terrain.



Reprenant la parole, le RPPR s'est préoccupé, d'une part, de la mise en place de l'équipe qui aura la charge de mener à bien le projet et d'autre part, du cahier des charges qui s'y attache. Le RPPR a demandé que ces deux points spécifiques soient traités pour être présentés à une prochaine réunion du cabinet.

b) de la base de données de la Task-Force

Après l'introduction du sujet relatif à la base de données de la Task-Force par le directeur du cabinet et les échanges qui ont suivi, le RPPR a précisé que, tant au titre de la représentation personnelle du Président de la République que de la task-Force, il y a trois (3) outils distincts à mettre en place.

1) le site web de la représentation personnelle du Président de la République, en charge du suivi et de l'évaluation des plans et programmes.

C'est un outil qui devra renseigner, entre autres, sur tous plans de développement et autres programmes mis en œuvre dans le pays et les résultats de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre. C'est une source d'informations à la disposition de divers consommateurs (administrations publiques, chercheurs, étudiants).

2) le logiciel de suivi et évaluation des plans, programmes et projets

C'est un outil moderne d'aide à la collecte, à la gestion et au stockage des informations portant sur le suivi et l'évaluation des plans, programmes et projets.

3) la base des données économiques et sociales de la Task-Force

C'est un outil qui concourt à la mise en œuvre d'une ambition plus vaste que les deux premiers en ce qu'il a pour vocation d'alimenter des études prospectives. Il devra servir de base à l'élaboration de modèles des prévisions économiques et sociales. C'est un instrument qui devra permettre d'analyser et de comprendre le passé pour prévoir l'avenir. Il a demandé de convoquer prochainement une réunion de l'ensemble



des acteurs pour clarifier et examiner le projet des termes de référence y relatif.

Le RPPR a conclu en mentionnant la nécessité de disposer de ces trois (3) outils.

4. Préparation de la prochaine session d'évaluation des programmes et projets de la loi de finances 2022 et des partenaires techniques et financiers.

Le RPPR a précisé que nos premières actions, dont rapport a été présenté au Président de la République, avait consisté en la sélection de programmes et projets à suivre et à évaluer, ainsi qu'en la distinction entre ceux qui avaient déjà été mis en œuvre de ceux qui ne l'étaient pas encore.

La prochaine étape devrait permettre de:

- mesurer physiquement sur le terrain, le niveau d'exécution des plans, programmes et projets en cours de mise en œuvre ;
- savoir si de nouveaux projets sont entrés en exécution et à quel niveau de réalisation ils se trouvent. Pour cela, les acteurs concernés doivent reprendre attache avec les points focaux dans les ministères et sièges locaux des partenaires techniques et financiers pour effectuer des mises à jour.
- définir les modalités d'évaluation du PND de 2022-2026.

Le RPPR a indiqué que l'énoncé de cette troisième action introduit l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

5. Méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026

Poursuivant son propos et pour permettre à chacun de bien saisir la pertinence de notre rôle en matière d'évaluation du PND, le RPPR a mentionné que ladite évaluation est prévue à trois (3) niveaux.

- a) **Le premier niveau d'évaluation du PND est celui du dispositif central de suivi et évaluation du PND 2022-2026 institué par le décret n° 2022-319 du 14 juin 2022.**

Ce mécanisme peut s'apparenter à un audit interne mené par le gouvernement lui-même (ou ses organes) en vue d'évaluer ses propres performances.

b) Le deuxième niveau d'évaluation est celui de la Task-Force des politiques économiques et sociales qui comprend des membres du gouvernement, et des non membres du gouvernement. L'action de la Task-Force peut être assimilée à un audit mixte.

c) Le troisième niveau d'évaluation du PND est celui du RPPR. Cette évaluation, mise en œuvre par un organe extérieur au gouvernement, peut être identifiée à un audit externe et indépendant.

Le RPPR a demandé à chacun de saisir la particularité de l'évaluation devant être réalisée par ses services afin de réfléchir à la définition de la valeur ajoutée qui peut être apportée aux deux autres types d'évaluation du PND.

Le RPPR a fait mention de deux pistes de réflexion.

1. L'évaluation de l'organisation mise en place pour le pilotage et de l'exécution du PND 2022-2026.
2. La détermination des impacts réels de la mise en œuvre du PND 2022-2026 sur la vie des populations et sur l'environnement.

6. Divers

Le RPPR a abordé quatre (4) sujets au titre des divers

a) Le point du processus d'acquisition du logiciel de suivi et d'évaluation des programmes et projets

La parole a été accordée au conseiller aux politiques et programmes sociaux qui a mentionné que le contrat d'acquisition du logiciel avait été retoqué par la DGCMP, qui exigeait des signatures originales sur chacun des six (6) exemplaires.

Les six (6) exemplaires originaux reçus de la société Deltagis ont été signés par le ministre d'Etat et transmis à la DGCMP.



b) La programmation de l'examen des tableaux de bord réécrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du cabinet.

La RPPR a instruit le directeur du cabinet à cet effet.

c) Le dysfonctionnement des caméras de surveillance

Le RPPR a demandé de prendre attache avec la société ayant installé le dispositif de vidéo-surveillance, pour s'assurer du bon fonctionnement des appareils dont la défectuosité a été constatée depuis quelques temps.

d) L'acquisition d'un système de vidéo-conférence

Le RPPR a demandé d'envisager d'acquérir un mécanisme de tenue de réunion par visio-conférence (via zoom). Ce système moderne devrait permettre de tenir régulièrement des réunions, même en cas d'éloignement de l'un ou l'autre des participants.

Le RPPR a demandé que cette préoccupation soit inscrite comme décision à mettre en œuvre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 29 septembre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT